



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 24 AVRIL 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 24 avril 2023 à 19 h.

Sont présents :
Monsieur Raynald Houde, conseiller
Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
Madame Nathalie Laprade, conseillère
Madame Josée Lampron, conseillère
Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :
Monsieur Marcel Grenier, directeur général
Madame Mélanie Côté, assistante-greffière
Monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'acquisition d'écrans pour les salles de réunion
 - 4.2 Dépôt de la liste des engagements financiers
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Assemblée de consultation concernant le projet de règlement numéro APR-318-2023 modifiant le Règlement de construction numéro 1269-2015 afin de remplacer l'article concernant les fondations, fixer le délai d'affichage d'un numéro civique et abroger le chapitre IV
 - 5.2 Assemblée de consultation concernant le projet de règlement numéro APR-319-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de corriger certains éléments, prévoir des dispositions pour les bâtiments modulaires temporaires et les enseignes
 - 5.3 Demande de permis d'enseigne : 4280, route de Fossambault
 - 5.4 Demande de permis d'enseigne : 4340, route de Fossambault
 - 5.5 Demande de permis d'enseigne : 4526, route de Fossambault
 - 5.6 Demande de permis de construction : 199, rue Edward-Assh
 - 5.7 Demande de permis de construction : Lot 6 561 041
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1617-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 135 000 \$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis afin de remplacer le poste de pompage d'égout Montcalm



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

- 6.2 Adoption du Règlement numéro 1619-2023 modifiant le Règlement numéro 1584-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 582 000 \$ pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sous le pont de la rivière Jacques-Cartier et une autre section de conduite afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 273 000 \$
- 6.3 Adoption du Règlement numéro 1620-2023 modifiant le Règlement numéro 1585-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 333 000 \$ pour le remplacement de la conduite d'égout sous le pont de la rivière Jacques-Cartier afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 113 000 \$
- 6.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour la réparation d'une pompe au poste de pompage d'égout PPE-1B
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Octroi de contrat : Ingénierie plan préliminaire rénovation centre Anne-Hébert
- 7.2 Autorisation d'embauche à la Division parcs et bâtiments
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1618-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 285 000 \$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis de l'agrandissement et du réaménagement de la caserne
- 9.2 Autorisation d'embauche de trois pompiers-premiers répondants
- 9.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'acquisition d'équipements pour le Service de la sécurité publique
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Engagement de madame Guylaine Veilleux au poste de coordonnatrice au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : poste régulier à temps partiel
- 10.2 Entérinement de l'embauche des employés occasionnels : Soccer été 2023
- 10.3 Adoption d'un programme d'aide pour les loisirs : Camp de golf
- 10.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour la révision de l'étude de coûts du projet d'aréna
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Nomination des membres : Formation d'un comité de santé et sécurité au travail
- 11.2 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (121 200 \$ et plus) pour l'acquisition d'une chenille à trottoir
- 11.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 121 200 \$) pour l'acquisition de deux camionnettes au Service des travaux publics
- 11.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) : Lignage de rues
- 11.5 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable : Modification de la limite de vitesse sur la route de Duchesnay
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Contrat d'assurances collectives : Achat regroupé : Solution UMQ
- 12.2 Autorisation de dépôt de demande de subvention : Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III, volet 3)
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du 24 avril 2023 est ouverte.

191-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

192-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

193-2023 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR L'ACQUISITION D'ÉCRANS POUR LES SALLES DE RÉUNION

ATTENDU que la résolution 047-2023 autorisait la dépense pour l'acquisition d'écrans interactifs pour les salles de réunion au centre socioculturel Anne-Hébert;

ATTENDU que le délai pour obtenir le prix réduit offert par le fournisseur est dépassé;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de remplacer l'écran de la salle de conférence au sous-sol de la mairie;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'abroger la résolution 047-2023 et combiner l'achat des écrans du centre socioculturel Anne-Hébert avec celui de la mairie;

ATTENDU que l'offre de prix de Présence pour l'acquisition d'écrans pour les salles de réunion, en date du 18 avril 2023, est au montant de 11 505 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que Présence respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et que Présence ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 20 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Présence pour l'acquisition d'écrans pour les salles de réunion. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix déposée par Présence en date du 18 avril 2023.

Le coût du contrat est établi à 11 505 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser madame Julie Cloutier, trésorière, à signer le contrat à intervenir.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution 047-2023 pour la remplacer par celle-ci.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 18 avril 2023, laquelle comprend 160 commandes au montant de 151 254,18 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-318-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1269-2015 AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE CONCERNANT LES FONDATIONS, FIXER LE DÉLAI D'AFFICHAGE D'UN NUMÉRO CIVIQUE ET ABROGER LE CHAPITRE IV

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur Pierre Dolbec, maire, préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-318-2023 modifiant le Règlement de construction numéro 1269-2015 afin de remplacer l'article concernant les fondations, fixer le délai d'affichage d'un numéro civique et abroger le chapitre IV.

À la demande de ce dernier, monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Il mentionne également que le projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

| | | |
|-----------------------------------------|---|----------------------|
| Avis de motion | | 11 avril 2023 |
| | ↓ | |
| Adoption du projet | | 11 avril 2023 |
| | ↓ | |
| Avis public d'assemblée de consultation | | 13 avril 2023 |
| | ↓ | |
| Assemblée de consultation | | 24 avril 2023 |
| | ↓ | |
| Adoption du règlement | | 8 mai 2023 (prévue) |
| | ↓ | |

Le règlement sera ensuite transmis à la MRC de La Jacques-Cartier pour l'obtention du certificat de conformité indiquant par le fait même son entrée en vigueur.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-319-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE CORRIGER CERTAINS ÉLÉMENTS, PRÉVOIR DES DISPOSITIONS POUR LES BÂTIMENTS MODULAIRES TEMPORAIRES ET LES ENSEIGNES

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur Pierre Dolbec, maire, préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-319-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de corriger certains éléments, prévoir des dispositions pour les bâtiments modulaires temporaires et les enseignes.

À la demande de ce dernier, monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement*



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

et l'urbanisme. Il mentionne également que le projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



Le règlement sera ensuite transmis à la MRC de La Jacques-Cartier pour l'obtention du certificat de conformité indiquant par le fait même son entrée en vigueur.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

194-2023

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4280, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne pour la propriété sise au 4280, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 82-C, est assujéti à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur commercial périphérique;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 avril 2023, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 avril 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 19 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis d'enseigne pour l'entreprise Carrosserie Procolor située au 4280, route de Fossambault.

ADOPTÉE

195-2023

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4340, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne pour la propriété sise au 4340, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 163-M, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur commercial périphérique;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 avril 2023, ainsi que les documents fournis par le requérant;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 avril 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 19 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis d'enseigne pour la Banque Nationale située au 4340, route de Fossambault.

ADOPTÉE

196-2023 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4526, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée pour la propriété sise au 4526, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur commercial central;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 avril 2023, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 avril 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 19 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions de la demande de permis d'enseigne pour l'entreprise *Chico - Boutique d'animaux* située au 4526, route de Fossambault.

ADOPTÉE

197-2023 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : 199, RUE EDWARD-ASSH

La résolution numéro 197-2023 est amendée par la résolution numéro 345-2024 afin de remplacer le plan d'aménagement paysager par celui modifié le 8 juillet 2024.

ATTENDU la demande de permis de construction d'un bâtiment principal industriel pour la propriété sise au 199, rue Edward-Assh;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 83-I, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur du parc industriel, phases 1 et 2;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 avril 2023, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 avril 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 19 avril 2023;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis de construction d'un bâtiment principal industriel pour Gestion Lortie inc. situé au 199, rue Edward-Assh.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'exiger, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 25 000 \$ auprès du Service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

ADOPTÉE

198-2023

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : LOT 6 561 041

ATTENDU la demande de permis de construction d'un bâtiment principal public et institutionnel sur le lot 6 561 041;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 36-I, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur du parc industriel, phase 3;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 avril 2023, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 avril 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 19 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis de construction d'un bâtiment principal public et institutionnel sur le lot 6 561 041.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1617-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 135 000 \$ EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AFIN DE REMPLACER LE POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1617-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 135 000 \$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis afin de remplacer le poste de pompage d'égout Montcalm fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1617-2023 est de 3 177;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 316;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

Le règlement numéro 1617-2023 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

199-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1619-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1584-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 582 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SOUS LE PONT DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER ET UNE AUTRE SECTION DE CONDUITE AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE 273 000 \$

ATTENDU que le Règlement numéro 1584-2022 a été adopté le 11 avril 2022 afin de procéder à un emprunt pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sous le pont de la rivière Jacques-Cartier et une autre section de conduite;

ATTENDU que les travaux seront effectués par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, mais assumés conjointement avec eux;

ATTENDU que suite à l'ouverture des soumissions par le ministère, il est nécessaire d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 273 000 \$;

ATTENDU que la somme nécessaire pour le remplacement est maintenant estimée à 855 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt total de 855 000 \$ pour financer le coût des travaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 avril 2023;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-320-2023 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle mentionne également le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1619-2023 modifiant le Règlement numéro 1584-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 582 000 \$ pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sous le pont de la rivière Jacques-Cartier et une autre section de conduite afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 273 000 \$.

200-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1620-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1585-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 333 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SOUS LE PONT DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 113 000 \$

ATTENDU que le Règlement numéro 1585-2022 a été adopté le 11 avril 2022 afin de procéder à un emprunt pour le remplacement de la conduite d'égout sous le pont de la rivière Jacques-Cartier;

ATTENDU que les travaux seront effectués par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, mais assumés conjointement avec eux;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

ATTENDU que suite à l'ouverture des soumissions par le ministère, il est nécessaire d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 113 000 \$;

ATTENDU que la somme nécessaire pour le remplacement est maintenant estimée à 446 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt total de 446 000 \$ pour financer le coût des travaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 avril 2023;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-321-2023 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle mentionne également le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1620-2023 modifiant le Règlement numéro 1585-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 333 000 \$ pour le remplacement de la conduite d'égout sous le pont de la rivière Jacques-Cartier afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 113 000 \$.

ADOPTÉE

201-2023

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR LA RÉPARATION D'UNE POMPE AU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT PPE-1B

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire réparer une pompe au poste de pompage d'égout PPE-1B;

ATTENDU que la soumission de la compagnie CWA Mécanique de procédé est jointe;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que CWA Mécanique de procédé respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 18 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat pour la réparation d'une pompe au poste de pompage d'égout PPE-1B à la compagnie CWA Mécanique de procédé selon les détails de la soumission transmise par monsieur Alexandre Grondin, gérant de projet, en date du 17 avril 2023 au montant total de 9 830 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Entretien équipements* (02-414-00-526).

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

202-2023

OCTROI DE CONTRAT : INGÉNIERIE PLAN PRÉLIMINAIRE RÉNOVATION CENTRE ANNE-HÉBERT



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

ATTENDU que le règlement numéro 1582-2022 (Plan préliminaire - rénovations intérieures, centre socioculturel Anne-Hébert) prévoit des dépenses d'honoraires professionnels en architecture pour l'établissement des plans préliminaires et l'estimation des coûts du projet de rénovation intérieure du centre socioculturel Anne-Hébert;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mandater une firme d'ingénieurs pour les adjoindre au projet, mais que cette dépense n'a pas été prévu dans le règlement 1582-2022;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme RD Technologies, en date du 31 mars 2023;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la firme RD Technologies respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et que la firme RD Technologies ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 14 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser l'octroi d'un contrat au montant de 3 500 \$, plus taxes, à la compagnie RD Technologies pour la conception préliminaire et l'estimation des coûts des travaux de rénovation intérieure du centre socioculturel Anne-Hébert.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

203-2023

AUTORISATION D'EMBAUCHE À LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé occasionnel au poste d'aide-horticulteur à la Division parcs et bâtiments du Service des travaux publics;

ATTENDU qu'un appel de candidatures a été publié aux endroits habituels;

ATTENDU qu'à la suite de la réception de sa candidature, monsieur Jonathan Boulerice a été rencontré lors d'une entrevue;

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Roy, directeur adjoint au Service des travaux publics, en date du 19 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Jonathan Boulerice au poste occasionnel d'aide-horticulteur, à l'échelon 8 de la grille salariale en vigueur à partir du 1^{er} mai 2023.

Les conditions d'embauche apparaissent au rapport de monsieur Pierre Roy.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1618-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 285 000 \$ EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE L'AGRANDISSEMENT ET DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1618-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 285 000 \$ en honoraires professionnels pour la



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

préparation des plans et devis de l'agrandissement et du réaménagement de la caserne fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1618-2023 est de 6119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le règlement numéro 1618-2023 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

204-2023 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE TROIS POMPIERS-PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU que quelques pompiers-premiers répondants ont démissionné et que d'autres ont demandé un congé sans traitement d'un an;

ATTENDU que dix candidats ont été convoqués en entrevue et pour des tests physiques et pratiques;

ATTENDU que trois candidats se sont démarqués et ont obtenu les meilleurs résultats;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, en date du 13 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de Derek Foster, Sarah Robitaille et Samuel St-Laurent, à titre de pompiers-premiers répondants à temps partiel pour le Service de la sécurité publique de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'embauche est assujettie à une période probatoire d'un an, à partir de leur date d'entrée en fonction, soit le 1^{er} mai 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les pompiers-premiers répondants embauchés en vertu de la présente résolution soient rémunérés aux taux horaires prévus au contrat de travail des pompiers-premiers répondants à temps partiel.

IL EST ENFIN RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes de salaires pompier-premier répondant à temps partiel.

ADOPTÉE

205-2023 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU que lors de l'adoption du PTI 2023, il a été convenu de faire l'achat de différents équipements pour le Service de la sécurité publique et de les financer à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser les dépenses pour ces équipements et d'en octroyer les contrats;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que les différents fournisseurs respectent les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et que ces entreprises ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 12 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer les contrats aux fournisseurs suivants :

- Un système d'entraînement pour les extincteurs au gaz propane et ses équipements au prix de 13 300 \$, plus taxes, chez CMP Mayer inc. selon l'offre de prix soumise le 30 mars 2023;
- Un jeu géant de boyaux et échelles au prix de 1 975 \$, plus taxes, chez Éditions petite mine inc selon l'offre de prix soumise le 22 février 2023;
- Deux défibrillateurs semi-automatiques au prix de 5 712,60 \$ plus taxes, chez SPMedical selon l'offre de prix soumise le 2 avril 2023.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de ces contrats de l'excédent de fonctionnement non affecté au montant de 20 987,60 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier la somme de 1 868,53 \$, plus taxes de l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'achat de matériel et d'imputer la dépense aux postes 02-220-00-649 et 02-290-01-691 tel qu'il apparaît au rapport de monsieur Étienne Labonté en date de 12 avril 2023.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, à signer les contrats à intervenir.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

206-2023

ENGAGEMENT DE MADAME GUYLAINE VEILLEUX AU POSTE DE COORDONNATRICE AU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE : POSTE RÉGULIER À TEMPS PARTIEL

La résolution numéro 206-2023 est amendée par la résolution numéro 263-2023 afin de préciser que le salaire et les avantages sociaux prévus sont rétroactifs au 18 avril 2023, que rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, madame Guylaine Veilleux a droit aux primes attribuables au coordonnateur qu'elle a remplacé et que la description de ses tâches sera préparée par le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire

ATTENDU que le contrat de travail à durée déterminée de madame Guylaine Veilleux prenait fin le 17 avril 2023;

ATTENDU les besoins du service et compte tenu de l'excellence de son travail pendant la durée de son contrat à durée déterminée;

ATTENDU le rapport de monsieur Marcel Grenier, directeur général, en date du 17 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à durée indéterminée à madame Guylaine Veilleux à titre de coordonnatrice au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'intégrer cette dernière au contrat de travail des cadres intermédiaires à partir du 18 avril 2023, pour une semaine de travail de 20 heures.

En l'absence de monsieur Simon Lafrance, en retour progressif au travail, madame Veilleux, sur autorisation de son supérieur immédiat, pourra travailler jusqu'à 36 heures par semaine, selon les besoins du service.

IL EST AUSSI RÉSOLU de classer madame Veilleux à l'échelon 5 de la grille salariale en vigueur, puis à l'échelon 6 au 1^{er} janvier 2024 et à l'échelon 7 au 1^{er} janvier 2025.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de préciser que les avantages sociaux seront ajustés tel que décrit dans le rapport préparé par monsieur Marcel Grenier, directeur général.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

L'employée pourra se voir attribuer les primes et allocations prévues à l'annexe « C » du contrat du coordonnateur sportif lorsque son supérieur l'affectera aux tâches qui en sont rattachées. L'employée aura aussi droit à une compensation monétaire pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel payable en quatre versements de 77,55 \$ à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année et imposable aux fins des *Lois de l'impôt sur le revenu fédérale et provinciale*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Salaires employés-cadres* (02-701-20-141), *Salaires soccer* (02-701-52-141) et *Salaires employés-cadres* (02-702-21-141).

ADOPTÉE

207-2023

**ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS : SOCCER
ÉTÉ 2023**

ATTENDU qu'un concours pour des emplois occasionnels aux postes d'aides techniques, d'arbitres, de superviseur U4 à U6 et de coordonnateur adjoint a été publié pour la saison de soccer de l'été 2023;

ATTENDU que les candidats ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 13 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche des employés occasionnels suivants au poste d'aides techniques, d'arbitres, de superviseur U4 à U6 et de coordonnateur adjoint, pour l'été 2023 :

Aides techniques et arbitres : Vincent Brosseau, Jacob Landry, Noah Landry, Delphine Lévesque, Anabel Ratté, Mathis Renaud, Maëlle Rouillard, Médéric Sénécal Cowan, Olivier Sirois, Xavier Taillefer, Jade Tremblay, Noah Tremblay, Charlotte Pelletier, Émile Rochette, Félix Morin-Fortin, Félix Bernier, Jonathan Renaud.

Superviseure U4 à U6 : Léna Lamontagne

Coordonnateur adjoint : Raphaël Limet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires soccer* (02-701-52-141).

ADOPTÉE

208-2023

ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE POUR LES LOISIRS : CAMP DE GOLF

ATTENDU l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoyant que toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée, notamment dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires, des parcs et de l'environnement;

ATTENDU la tenue du camp de golf pour juniors qui se tiendra pendant les semaines du 3 au 6 juillet et du 10 au 13 juillet 2023 au Club de golf du Lac St-Joseph;

ATTENDU que la Ville n'offre pas de service de camp de jour par le biais de son Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, mais tient à venir en aide aux parents des familles de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en les supportant lors de l'inscription à des camps spécialisés;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 19 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère

ET RÉSOLU d'adopter le programme d'aide aux parents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier selon l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

rembourser, sur présentation d'une preuve d'inscription et de paiement au Camp de golf pour juniors, un montant de 50 \$ par semaine par enfant résidant sur le territoire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Remboursement camps de jour* (02-701-56-417).

ADOPTÉE

209-2023

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR LA RÉVISION DE L'ÉTUDE DE COÛTS DU PROJET D'ARÉNA

ATTENDU que des appels de projets seront bientôt ouverts dans le cadre d'un programme de subvention pour les infrastructures récréatives et sportives;

ATTENDU qu'il est nécessaire de réviser l'étude de coûts de construction d'un aréna afin d'être prêt à déposer une demande de subvention;

ATTENDU que l'offre de service de Bilodeau, Baril, Leeming pour la révision de l'étude de coûts du projet d'aréna, en date du 17 avril 2023, est au montant de 2 000 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la firme Bilodeau, Baril, Leeming respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises, et que Bilodeau, Baril, Leeming ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 18 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à la firme Bilodeau, Baril, Leeming pour la révision de l'étude de coûts du projet d'aréna selon l'offre de service déposée par Bilodeau, Baril, Leeming en date du 17 avril 2023 au montant de 2 000 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

TRANSPORT

210-2023

NOMINATION DES MEMBRES : FORMATION D'UN COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La résolution numéro 210-2023 est amendée par la résolution 380-2023 afin de nommer monsieur Steve Rochette au comité de santé et sécurité au travail en remplacement de monsieur Pierre Roy.

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la santé et sécurité du travail*, il est nécessaire de mettre en place un comité de santé et sécurité au travail;

ATTENDU que le fonctionnement dudit comité est régi par le *Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail*;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 17 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la formation d'un comité de santé et sécurité au travail composé de six personnes.

La résolution numéro 210-2023 est abrogée par la résolution numéro 194-2024 afin de mettre à jour la liste des membres du comité de santé et de sécurité.

Les personnes suivantes sont les représentants des employés :

- Madame Ève Leclerc Robitaille ;
- Monsieur Victorin Rochette ;
- Monsieur Jean-Sébastien Gauthier.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

Les personnes suivantes sont les représentants de l'employeur :

- Monsieur Étienne Labonté;
- Monsieur David Garneau;
- Monsieur Pierre Roy.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 120-2010.

ADOPTÉE

211-2023

**OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (121 200 \$ ET PLUS)
POUR L'ACQUISITION D'UNE CHENILLE À TROTTOIR**

ATTENDU que le règlement numéro 1613-2023 concernant l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics a été adopté et qu'il est entré en vigueur;

ATTENDU que ce règlement prévoit, entre autres, l'acquisition d'une chenille à trottoir;

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été affiché pour cette acquisition;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et que cette dernière est conforme aux exigences du devis;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que Les Équipements Plannord inc. respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 18 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Les Équipements Plannord inc. pour l'acquisition d'une chenille à trottoir.

Le contrat est composé du devis d'appel d'offres et de la soumission déposée par l'entreprise le 3 avril 2023.

Le coût du contrat est établi à 250 619,27 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1613-2023.

ADOPTÉE

212-2023

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 121 200 \$) POUR
L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONNETTES AU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (121 200 \$), peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que le règlement numéro 1613-2023 concernant l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics a été adopté et qu'il est entré en vigueur;

ATTENDU que ce règlement prévoit, entre autres, l'acquisition de deux camionnettes;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour ces acquisitions;

ATTENDU que les véhicules sont disponibles, sans délai de livraison, de la compagnie Le Groupe J. D.;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que Le Groupe J. D. respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et que Le Groupe J. D. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU l'offre de prix soumise par Le Groupe J. D. en date du 6 avril 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 18 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Le Groupe J. D. pour l'acquisition de deux camionnettes neuves au Service des travaux publics.

Les camionnettes sont décrites aux soumissions transmises par monsieur Ken McDonald en date du 6 avril 2023.

Le coût d'acquisition est établi à 101 830 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1613-2023.

ADOPTÉE

213-2023

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) : LIGNAGE DE RUES

ATTENDU qu'il est nécessaire d'octroyer un contrat relativement aux travaux de lignage de rues;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que Entreprises Gonet B.G. inc. respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 18 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat pour les travaux de lignage de rues à Entreprises Gonet B.G. inc. selon les détails du contrat apparaissant à la soumission transmise par l'entreprise le 3 avril 2023.

Il s'agit d'un contrat à tarif unitaire dont le coût total est évalué à 17 802,47 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Lignage* (02-320-00-499).

ADOPTÉE

214-2023

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE :
MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE DE DUCHESNAY**



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

ATTENDU que la route de Duchesnay (route 367) est une route provinciale sous juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU que la vitesse affichée sur le tronçon compris entre la route de Fossambault et la rue du Grand-Voyer est de 50 km/h;

ATTENDU que la vitesse affichée sur le tronçon compris entre la rue du Grand-Voyer et Grande Ligne est de 70 km/h;

ATTENDU que l'on retrouve sur ce deuxième tronçon plusieurs accès à des propriétés privées et commerciales, l'accès à l'école de foresterie de Duchesnay et l'accès à la Station touristique Duchesnay;

ATTENDU qu'un passage pour piétons y est marqué et que l'on y retrouve également la traverse de la vélompiste Jacques-Cartier/Portneuf;

ATTENDU que le profil de la route est très sinueux et que la visibilité est déficiente par endroit et que le débit de circulation est élevé;

ATTENDU qu'au schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, la limite nord du périmètre d'urbanisation de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est à l'intersection de Grande Ligne; la route de Duchesnay (route 367) étant donc complètement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit assurer la sécurité des usagers de la route;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de déplacer la limite de vitesse de la zone affichée à 50 km/h jusqu'à la limite du périmètre d'urbanisation de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, soit l'intersection de Grande Ligne.

ADOPTÉE

AUTRES SUJETS

215-2023

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES : ACHAT REGROUPÉ : SOLUTION UMQ

ATTENDU que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à Solution UMQ, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public afin d'obtenir des produits d'assurances collectives à ses employés pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU que la rémunération prévue au contrat à octroyer de Solution UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et que les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU que la Ville souhaite confirmer son adhésion à Solution UMQ des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et, en conséquence, le mandat à Mallette actuaires inc.;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 24 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller

ET RÉSOLU que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si au long récit.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil confirme ainsi son adhésion à Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'adhésion au regroupement Solution UMQ sera d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

IL EST PAR AILLEURS RÉSOLU que la Ville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes, ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à respecter les termes et les conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui il sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

216-2023

AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION : PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III, VOLET 3)

ATTENDU que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU que la Ville est admissible à une aide financière pour l'entretien de la piste Le Chemin de La Liseuse;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III, volet 3);

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet d'entretien de la piste Le Chemin de La Liseuse, mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme, est estimé à 21 700 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère est de 10 850 \$;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette entente;

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 24 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 du programme Véloce III.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et notamment à assumer la part de contribution financière qui lui incombe.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de certifier que monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable et à représenter la Ville dans tout le processus relié à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.

217-2023

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance du 24 avril 2023.

L'assemblée est levée à 19 h 44.

ADOPTÉE

MAIRE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 AVRIL 2023**
